

L'AGRICULTURE DE DEMAIN : DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PDD) EN FRANCE DEPUIS 1993

par Germaine Ricou

Depuis quelques temps, les médias emploient l'expression "développement durable", mais que recouvre-t-elle et en quoi peut-elle concerner les entomologistes ?

Pour mieux comprendre, il faut se reporter au rapport Brundtland* qui, remis aux Nations Unies en 1987, a fait grand bruit et a entraîné l'adoption de ce concept lors de la Conférence de Rio en 1992. Sa définition est très générale, "il répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins".

Un concept mal compris

Face à l'inflation actuelle des termes : développement soutenable, développement raisonné, développement souhaitable, etc., il est utile d'éclaircir le sens de ce concept. A l'objectif économique d'un développement conçu à court terme, il substitue le long terme et il ajoute les dimensions écologiques et sociales. Il prend donc en compte des principes chers aux écologistes, à savoir : le long terme, la globalité au lieu de la sectorisation, la qualité et non la seule quantité, l'entretien du capital. Il exclut les modèles uniques que l'économie de marché veut imposer au monde ; il est à l'inverse de la religion du "toujours plus" qui n'est pas supportable à long terme.

Préparer l'agriculture de demain !

On peut considérer qu'il relaie l'éco-développement dont on a beaucoup parlé il y a vingt ans, mais qui est resté flou et sans pratique réelle. Le grand mérite du rapport Brundtland est, finalement, d'avoir fourni une légitimité politique à une conception écologique du développement. L'agriculture est un secteur privilégié d'ap-



■ Entre les vignes et les cultures voisines, une haie peut être le lieu de vie de très nombreuses espèces végétales et animales dont bien peu peuvent être considérées comme nuisibles (Cliché R. Coutin - OPIE)

plication car elle est passée d'un mode qui respectait un capital de ressources naturelles jusqu'en 1960, à un type minier, destructeur de ce capital de nature, pour un rapport à court terme. C'est pourquoi une grande expérience est actuellement tentée en France, avec la mise en place des PDD, pour "préparer l'agriculture de demain".

Toutefois il n'est pas si simple de remettre en cause un système qui a obtenu des résultats spectaculaires sur le plan des rendements, sauf à démontrer qu'il est arrivé à son extrême limite : la surproduction non vendable. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) s'en est chargée en supprimant le soutien des prix à la production. En parallèle, des aides étaient instaurées et les mesures agri-environnementales d'accompagnement favorisaient la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elles sont

une incitation à la réintégration de l'écologie dans les processus agricoles sous diverses formes : PDD, prime à l'herbe pour le maintien de l'élevage extensif, mesures régionales. Ces dernières représentent encore peu de projets : protection des captages d'eau pour éviter une augmentation de la teneur en nitrates, conversion à l'agriculture biologique, extensification de l'élevage, réserves de biotopes (faune, flore), races locales menacées, formation des agriculteurs, opérations locales prenant la suite de l'article 19 (protection de la nature).

En France où les mesures agri-environnementales ne connaissent pas un franc succès auprès de la profession agricole, seuls les PDD constituent une innovation dans le domaine de l'environnement car ils impliquent un changement de mentalité ; de plus, ils permettent un contrôle sur l'ensemble de

* : Le rapport Brundtland, en référence à la Présidente de la Commission de l'Environnement et du Développement des Nations Unies qui l'a publié, est à la base des stratégies actuelles de Développement Durable. Adressé au monde politique, il a fait comprendre qu'un véritable développement durable de l'humanité passe par la protection de la biosphère.

l'exploitation. Ils nécessitent la mobilisation de tous les acteurs du monde agricole pour insérer les projets des agriculteurs dans un projet plus vaste de société : sortir la profession de son corporatisme, rassembler les agriculteurs par zone dans une réflexion collective avec tous ceux qui sont concernés par le devenir de cette zone, sur le plan économique, écologique et social.

Changer les mentalités

Fondés sur le volontariat des agriculteurs et sur la détermination d'un animateur dans chaque territoire défini, les PDD sont expérimentaux ; ils adaptent aux conditions locales les principes de réintégration de l'environnement dans les pratiques des exploitations considérées globalement et non plus culture par culture. De ce fait, ils sont d'une certaine diversité sur le territoire français : en 1993, 828 exploitations réparties dans 37 sites (petites régions) ont été sélectionnées ; en 1994, 400 exploitations dans 22 sites. Le dispositif mis en place par la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF) au Ministère de l'Agriculture est assez lourd. Après les études préliminaires et un passage à la pratique sur quelques sites-pilotes contrastés : Tarn, Manche, Saône-et-Loire, les 37 puis les 22 sites sélectionnés, ont fait chacun l'objet de diagnostics de territoires, puis chacune des exploitations a fait l'objet

d'un diagnostic agri-environnemental. Le rapprochement de l'ensemble des données et les réflexions menées en commun ont abouti à des propositions de scénarios d'adaptation des exploitations, les replaçant en fonction des enjeux de leur milieu environnant : viabilité économique, gestion du territoire, préservation des ressources naturelles et du paysage.

Au terme de la remise des rapports, les exploitations retenues se verront attribuer une durée d'adaptation de dix ans à ce nouveau contexte.

Vers un repeuplement global de la nature

Bien des difficultés restent à résoudre pour faire réellement évoluer l'agriculture productiviste vers une meilleure gestion du territoire, les blocages ayant été nombreux en France. Néanmoins, des agriculteurs se déclarent prêts à réduire leurs intrants : engrais, produits phytosanitaires, à garder leurs terres en prairies permanentes au lieu de les retourner au profit du maïs, à replanter des haies et des arbres qui accompagnent le système de mise au pâturage des animaux, à protéger les eaux de surface en reverdissant les bords des cours d'eau, etc. Recréer des habitats favorables aux entomocénoses ne pourra que contribuer à

reconstituer un fond de faune entomologique qui a disparu. Quand il est question de protéger les habitats des insectes, cela ne veut rien dire si on ne maintient pas sur tout le territoire un réseau d'arbres, de haies, de prairies humides et de pelouses sèches, suffisamment dense. La protection de quelques biotopes ne suffit pas pour assurer un repeuplement normal. C'est donc sur l'ensemble des exploitations agricoles qu'un effort de compréhension doit être entrepris afin que "la nature" soit moins maltraitée, afin que les traitements soient effectués quand ils sont nécessaires et non répandus généreusement, même sur les jachères, afin que les sols soient considérés comme des milieux vivants et non comme des supports inertes. La publicité qui fait croire à tous que la campagne doit être "propre", sans "mauvaise herbe", sans insecte, sans vie est mensongère. Aux entomologistes de prendre leur bâton de pèlerin pour expliquer aux agriculteurs de leur connaissance qu'ils n'ont rien à craindre de la grande majorité des insectes, mais que, au contraire, ils contribuent à la vie des systèmes de la nature. ◆

L'auteur

Germaine Ricou, présidente de l'OPIE depuis 1981, défend l'écologie globale au sein de représentations nationales et locales, notamment agronomiques.